



## FICHE DE POSTE

### INTITULE du POSTE

### CHEF DU PÔLE CŒUR FORESTIER

<b>CATÉGORIE</b> A	<b>SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT</b> ANSELME Maurice – Directeur	<b>STATUT</b> Fonctionnaire ou contractuel <b>CORPS</b> Technique
	<b>RÉFÉRENTIEL DE MÉTIER</b> Responsable pôle aménagement - développement/ chef de secteur	

**LOCALISATION**  
Siège

**RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE**  
Saint-Claude

### DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Le chef du pôle cœur forestier est responsable de la définition et de la mise en œuvre des actions de l'établissement dans les domaines de la préservation des patrimoines sur les espaces forestiers de la Basse-Terre classés en cœur, de la stratégie d'accueil et d'animation, et de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures de découverte.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le chef du pôle cœur forestier est responsable du pilotage et encadrement de l'équipe des agents affectés au pôle cœur forestier pour l'ensemble des missions suivantes :

- Suivi de la mise en œuvre des objectifs et mesures de la charte relatifs au cœur forestier et élaboration des programmes d'actions ;
- Représentation de l'établissement dans les instances ou auprès des partenaires œuvrant principalement sur les espaces forestiers (ONF notamment) ;
- Pilotage de l'instruction des demandes d'autorisation ou avis portant sur le cœur forestier, en lien avec le service patrimoine et le conseil scientifique selon les besoins d'expertise ;
- Définition et mise en œuvre de la stratégie de découverte du cœur forestier ;
- Définition et mise en œuvre de la stratégie d'accueil et d'animation de l'établissement ;
- Aménagement et entretien des infrastructures d'accueil du public (aires de pique-nique, sentiers...) ;
- En lien avec le service patrimoine, co-construction puis mise en œuvre par les agents de terrain des protocoles de suivi du patrimoine naturel et culturel et participation aux programmes de recherche ;
- En lien avec le service patrimoine, co-construction et mise en œuvre des actions de gestion des milieux (régulation des espèces exotiques envahissantes, réhabilitation de sites dégradés...) ;
- En lien avec le référent politique pénale de l'établissement définition puis mise en œuvre des actions de police de la nature sur le cœur forestier. Sur cette zone, conformément à la stratégie pour les actions de police du parc national de la Guadeloupe définie en 2010, les missions de police seront principalement tournées vers les sujets suivants : chasse (notamment liée à la construction et utilisation de campements et de belvédères), pêche aux ouassous (espèces locales de crevettes d'eau douce en voie de raréfaction), prélèvements de végétaux (notamment liés à la production et à la vente de gaulettes et d'étais), déchets

abandonnés sur les aires de pique nique ou ailleurs (nuisibles par leur abondance et leur fréquence), canyonisme et travaux sans autorisation ;

- En lien avec le chargé de mission « pédagogie » (service communication), réalisation des actions pédagogiques liées aux milieux naturels forestiers et aux rivières ;
- A titre accessoire, participation aux actions des 2 autres pôles en fonction des compétences requises : pilotage d'opérations d'aménagement de sites d'accueil du public en aire d'adhésion, expertise forestière, police de la nature en aire d'adhésion...

Le poste intègre également les missions administratives liées au fonctionnement du pôle : élaboration et gestion du budget alloué, gestion de proximité des agents (entretiens d'évaluation, évaluation des besoins de formation...).

Il bénéficie de la collaboration directe du chef de pôle adjoint, du responsable des gardes moniteurs (technicien police), du responsable de l'accueil-animation, du responsable des aménagements et travaux et du technicien activités de pleine nature.

Il bénéficie de l'appui d'une assistante partagée avec le chef de pôle Aire d'Adhésion et d'un adjoint administratif spécialisé « marchés publics ».

Il est le référent sur la thématique tourisme au sein de l'Établissement. Il assure l'animation en interne et en externe des réseaux d'acteurs sur cette thématique, et est chargé du dossier de la Charte européenne du tourisme durable dans espaces protégés.

**Ce poste est susceptible d'évoluer dans le cadre de la future réorganisation de l'établissement.**

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude, l'agent dispose des moyens informatiques et techniques nécessaires à sa mission.

#### **COMPÉTENCES REQUISES**

Fonctionnaire de catégorie A maîtrisant le code de l'environnement/ gestion de projet / animation d'équipes et de réseaux / capacité d'analyse et de synthèse

#### **COMPÉTENCES SOUHAITÉES**

connaissance des parcs nationaux, des patrimoines naturels, culturels et paysagers locaux, capable de s'exprimer et comprendre le créole, anglais ou espagnol

#### **COMPÉTENCES REQUISES**

##### **SAVOIR-FAIRE**

- Compétences managériales
- Compétences en matière de gestion administrative
- Connaissance générale en matière environnementale et de gestion des espaces naturels
- Expérience dans le domaine de l'accueil du public
- Maîtrise des outils de bureautique classiques (Open Office)
- Expérience ou connaissances en matière de police de l'environnement
- Expérience ou connaissances en matière de gestion de projets (notamment 'aménagement)

##### **SAVOIR ÊTRE**

- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles
- Aisance rédactionnelle
- Disponibilité

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Lettre de motivation et curriculum vitae à envoyer par voie postale ou par mail

**avant le 11 janvier 2019** à :

Monsieur le Directeur  
Parc national de la Guadeloupe  
Montéran 97120 SAINT-CLAUDE

Date de prise de poste : **1<sup>er</sup> mars 2019**

Présélection sur dossier suivi d'un entretien avec un jury en direct ou par visioconférence.

**NOTA** : Les fonctionnaires candidats doivent s'assurer de l'accord de principe de leur administration sur le mode de recrutement par contrat de détachement, ainsi que sur la date de prise de poste, avant d'envoyer leur candidature. La durée du contrat est de 3 ans maximum.

### **MODE DE SÉLECTION**

Les candidats retenus sur la base du dossier de candidature seront convoqués par courrier ou par voie électronique devant un jury.

A l'issu, un classement sera établi et chaque candidat sera informé de son positionnement.

### **CONTACTS**

Monsieur Maurice ANSELME, Directeur  
[maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr)

Madame Mylène MUSQUET, Directrice-adjointe – Tél. : 0590 41 55 41  
[mylene.musquet@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:mylene.musquet@guadeloupe-parcnational.fr)

Copie des candidatures au Service des Ressources Humaines :  
[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)